



Conditions légales de soumission d'un RCB

Par brcario

Bonjour,

Après inscription à une plate-forme de paiement électronique fr., un justificatif de domicile m'a été demandé et je l'ai volontiers fourni.

Un relevé de compte bancaire, mon solde masqué et mes transactions en partie masquées, comme je l'avais fait la dernière fois que, il y a quelques années, j'avais ouvert un compte chez un autre fournisseur de services de ce type, qui l'avait accepté tel quel.

Or, ma pièce justificative a été refusée à ce motif : « Soyez informé qu'afin d'accepté un document confirmant de l'adresse tous les détails et informations doivent être visible et aucune partie du document peut être masquée. »

Est-ce légal ?

Merci d'avance pour votre réponse.